Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026 15 MAI 2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260511-2026_230-AI

ERQUY
L'air qu'il vous faut !
République Française
Département de Côtes d'Armor

Commune d'Erquy
- :- :- :-
Mandat Municipal 2026-2032
Délégation de fonctions
A
Christophe METAYER
- :- :- :-
Arrêté Municipal N°2026-230

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ERQUY,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et alinéa suivant, permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à des adjoints et, dès lors que ceux-ci sont tous pourvus d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 ayant élu le Maire ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre des adjoints et celle portant leur élection ;

VU les arrêtés municipaux n°2026-167 à 2026-171 portant délégations de fonctions et de signatures aux adjoints au maire ;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la tranquillité, la salubrité et la sécurité publiques sur l'ensemble du territoire communal, particulièrement en période de forte affluence touristique ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de charger un conseiller municipal d'assister le Maire dans le suivi des questions de sécurité, de prévention de la délinquance et de gestion des risques ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonctions

Délégation de fonctions est donnée à **Monsieur Christophe METAYER**, Conseiller Municipal, pour les domaines relatifs à la **"Sécurité et Prévention"**.
À ce titre, il est chargé sous l'autorité du Maire :

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le 15 MAI 2026
ID : 022-212200547-20260511-2026_230-AI

- Du suivi des activités de la Police Municipale et de la coordination avec les forces de gendarmerie ;
- De la participation aux dispositifs de prévention de la délinquance et de sécurité routière ;
- Du suivi du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et de la gestion des risques majeurs ;
- De la surveillance de la sécurité sur les plages et les espaces publics ;
- De l'instruction des dossiers relatifs à la vidéoprotection.

Article 2 : Absence de délégation de signature

La présente délégation est une délégation de **fonctions uniquement**. En conséquence, Monsieur Christophe METAYER **ne dispose pas de la délégation de signature**. Les arrêtés de police, les conventions de coordination avec l'État et tous les actes engageant les pouvoirs de police du Maire demeurent signés par le Maire lui-même.

Article 3 : Coordination et redevabilité

Monsieur Christophe METAYER rend compte régulièrement de l'exercice de sa mission au Maire. Il travaille en étroite collaboration avec les Adjoints dont les délégations croisent les enjeux de sécurité (notamment le 1er Adjoint pour la sécurité portuaire).

Article 4 : Exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé ;
- Transmis à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor ;
- Inscrit au registre des actes administratifs de la commune.

Fait à Erquy, le 11 mai 2026

Le Maire,

Sylvain RENAUT

MAIRIE D'ERQUY COTES D'ARMOR

Notifié le 11 MAI 2026

Christophe METAYER